

PLAN VISION POUR L'AVENIR

Changement de signataires du compte bancaire recevant les fonds de subvention



Selon le protocole d'accord, les districts* et les clubs doivent établir une procédure dans le cas de changement de signataire du compte bancaire destiné à recueillir les fonds de subvention. Cette procédure doit être mise par écrit et conservée. Cette feuille de travail permettra aux districts et aux clubs d'examiner leurs procédures actuelles et de déterminer si des modifications s'imposent.

1. INFORMATIONS SUR LES SIGNATAIRES ACTUELS

- Qui sont les signataires actuels ?
- Qui est le signataire principal ?
- Ont-ils un mandat limité dans le temps ? Si oui, indiquer la date de début et la date de fin de mandat.

Signataires	S'agit -il du signataire principal ?	Début de mandat	Fin de mandat

* Lors du processus de certification en ligne, le gouverneur, le gouverneur élu et le responsable Fondation de district devront choisir 2 ou 3 signataires. Ces derniers devront accepter cette responsabilité sur [Accès membres](#), saisir les coordonnées du compte bancaire et certifier que les informations fournies sont exactes. Cette étape doit être impérativement effectuée avant que le gouverneur, le gouverneur élu et le responsable Fondation de district n'autorisent la transmission de ces informations à la Fondation.

Dans le cas d'un changement de signataire, la nouvelle personne exerçant cette fonction devra à son tour confirmer l'exactitude des informations. Le gouverneur, le gouverneur élu et le responsable Fondation de district devront alors autoriser une nouvelle fois la transmission des

informations bancaires à la Fondation.

2. PROCÉDURES ACTUELLES

- Quelles sont les procédures actuelles de sélection des signataires de votre district/club ?
- Quelles sont les procédures actuelles de changement de signataire du compte bancaire destiné à recueillir les fonds de subvention ?
- Quelle est la procédure de la banque dans le cas d'un changement de signataire ?
Connaître également la procédure pour destituer un signataire qui ne vous semble plus en mesure de tenir ce rôle ou qui est décédé.

3. DANS LE CADRE DU PLAN VISION POUR L'AVENIR

- En prenant en considération les modalités du protocole d'accord, votre district/club devra-t-il créer ou modifier les procédures de changement de signataire ?
- Dans l'affirmative, quels changements devra-t-il apporter ? Si une nouvelle procédure doit être élaborée, quelle sera-t-elle ?
- Utiliser les éléments de réponse à la question précédente pour rédiger une ébauche de procédure de changement de signataire.